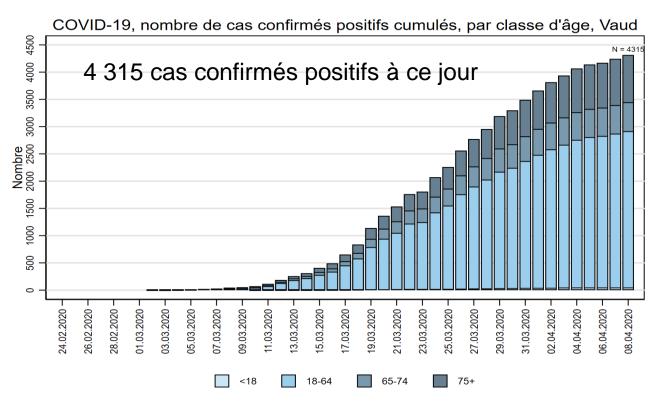


Point de presse du 9 avril 2020

Crise sanitaire Covid-19

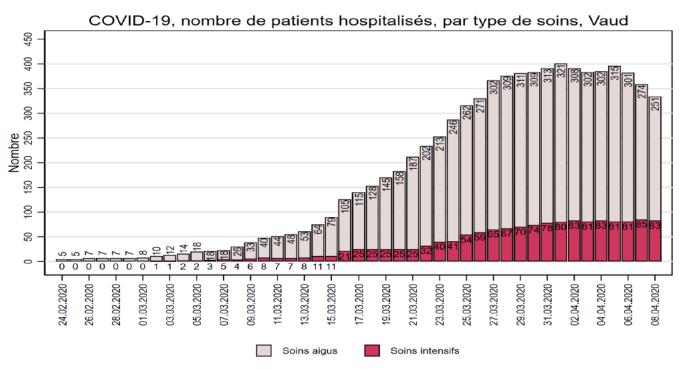


COVID-19 données épidémiologiques

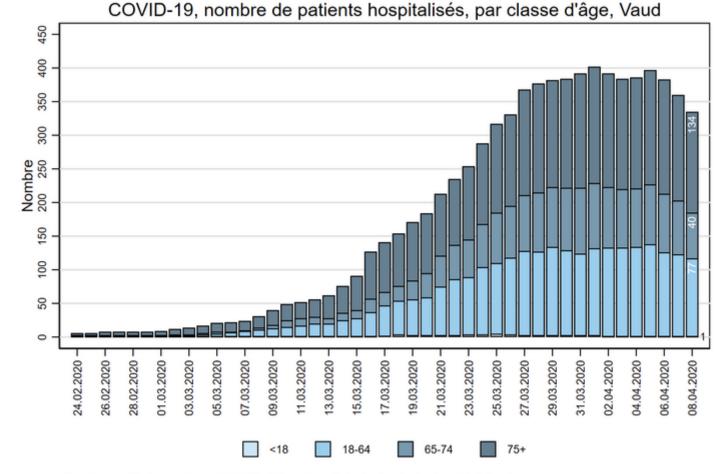




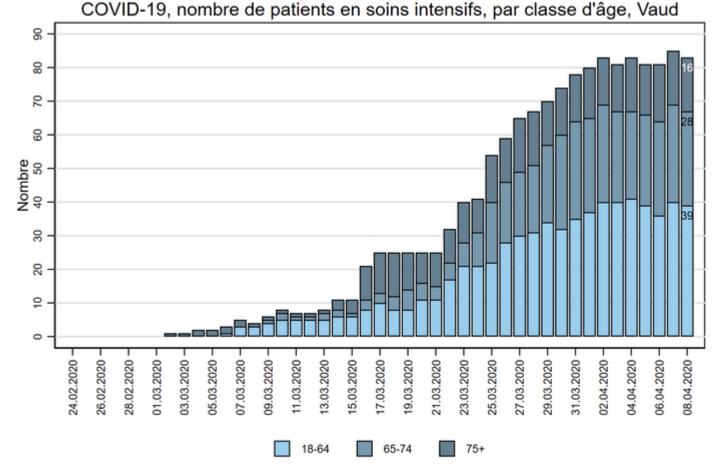
Nombre de patients en hospitalisation Au CHUV, à la FHV et dans les Cliniques







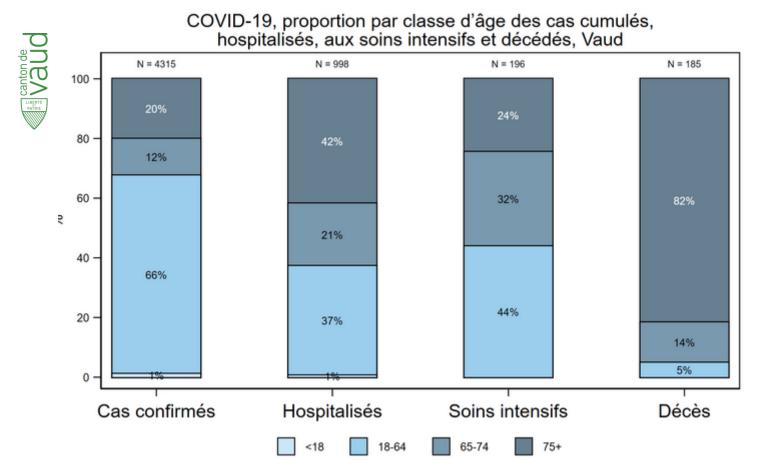






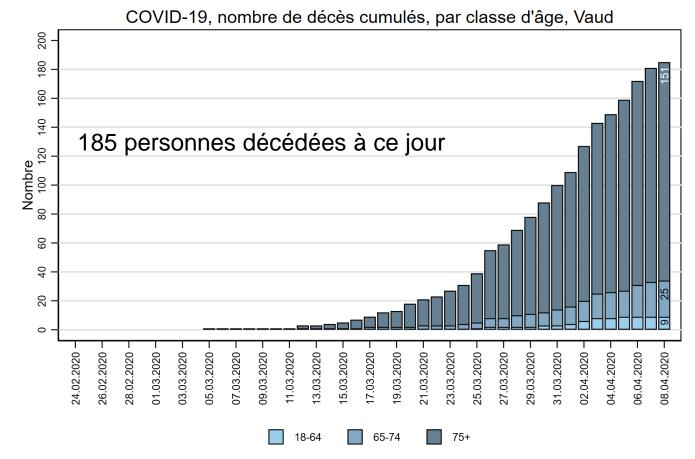
COVID-19, nombre de patients hospitalisés, par hôpital et par type de soins, Vaud

Hôpital	Date dernier changement	Soins intensifs	Soins aigus	Hospitalisés
CHUV, Lausanne	08.04.2020	41	73	114
EHC Morges	08.04.2020	2	23	25
eHnv	08.04.2020	5	33	38
GHOL Nyon	08.04.2020	7	23	30
HIB Payerne + Estavayer	08.04.2020	8	47	55
HRC Rennaz	08.04.2020	14	15	29
PSPE Château d'Oex	07.04.2020	0	0	0
PSVJ Vallée de Joux	08.04.2020	0	3	3
La Source	07.04.2020	3	2	5
Bois-Cerf	08.04.2020	0	20	20
Clinique Cécil	08.04.2020	3	1	4
Genolier	08.04.2020	0	10	10
RS Balcon du Jura	08.04.2020	0	1	1
Total		83	251	334
Système d'information COVID, Direction Générale de la Santé, Vaud				



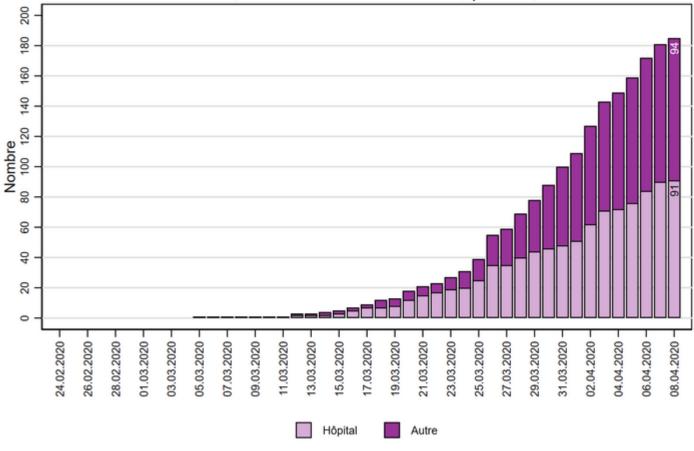
Système d'information COVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

canton de state de la canton de



canton de Value de Va







M. Denis Froidevaux

Chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC)



Moyens engagés

- 766 policiers vaudois 24h / 24h
- 900 personnes de la Protection civile
- 110 Direction générale du numérique et des systèmes d'information
- 104 soldats sanitaires et 5 ambulances militaires



Protection civile

Il y a eu depuis le début de l'engagement COVID-19 : **2'600** astreints engagés pour plus de 17'541 jours de service sur le canton de Vaud. Nous mettons tout en œuvre pour calquer en permanence les effectifs à la courbe des besoins. Plus de 500 missions sont actuellement déployées.



Dénonciations / Amendes d'ordre

Du mercredi 8 avril à 7h au jeudi 9 avril à 7h :

- 10 amendes d'ordre
- 8 dénonciations au ministère public

Total depuis le 17 mars pour le canton de Vaud :

(Police cantonale vaudoise et polices communales comprises)

- 1'312 amendes d'ordre
- 192 dénonciations au ministère public



Réseaux routiers et autoroutiers

Une forte baisse du trafic :

Semaine du 16 au 22 mars :

-40%

Semaine du 23 au 29 mars :

-60%

Semaine du 30 mars au 5 avril :

-50%

Pour les transports publics, la demande reste très faible et inchangée depuis la semaine passée.



Recommandations de comportement durant le week-end Pascal

- Restez chez soi, le + possible, particulièrement les + de 65 ans
- Garder ses distances lors de sortie
- Se laver les mains
- Pas de fêtes familiales avec des ainés ou à plus de 5 personnes
- Privilégier les sorties en quittant son domicile à pieds, limiter les déplacements
- Ne pas se rendre dans les lieux fréquentés
- Respecter la nature, les cultures
- Evacuer ses déchets
- Tenir son chien en laisse
- Ne pas se livrer à des activités à risques
- Les feux en pleine air sont limités > attention au risque d'incendie https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/incendies-de-foret/



Marchés

 En application de l'Ordonnance 2 du Conseil fédéral du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19; RS 818.101.24) les établissements publics doivent rester fermés jusqu'à nouvel avis.

Les marchés sont considérés comme des établissements publics.

Tous les marchés sont donc <u>interdits</u> jusqu'à nouvel avis (art. 6, al. 2, let. a de l'Ordonnance 2 COVID-19). Un stand de denrées alimentaires peut toutefois être exploité seul.

En particulier un seul stand de denrées alimentaires peut être autorisé sans concomitance de lieu, de date et d'horaire avec d'autres stands de denrées alimentaires isolés, au bénéfice d'une même autorisation communale.



Restrictions de mouvement durant week-end de Pâques

- Pas de fermeture de route à l'échelle cantonale
- Fermetures de routes communales
- Fermeture des stations de lavage
- Les stands de boissons sur les quais et autres lieux de détente sans consommation sur place doivent respecter les normes de l'OFSP (distance 2 m et pas de rassemblement)
- Fermeture d'accès à certaines zones de détente par les communes
 - Attention à la cohérence et à la proportionnalité



Restrictions de circulation week-end de Pâques

Le Conseil d'État neuchâtelois interdit les voies d'accès aux sites touristiques du Creux-du-Van et des Gorges de l'Areuse dès le 10 avril et jusqu'au 19 avril 2020. Dès lors, une signalisation sera posée, sur le territoire vaudois indiquant une interdiction de circuler au bas de l'unique route qui mène à la Ferme du Soliat (Creux-du-Van) ainsi qu'à Provence, La Combaz et Couvent.

Attention : il sera naturellement possible de sanctionner un usager, sur la simple base de la signalisation routière mise en place. Des contrôles seront prévus.



Mesure de fermeture des campings-caravaning en raison de la pandémie covid-19 jusqu'à nouvel avis

Pour les camping-caravaning :

Les camps avec installations mobiles (tentes ou caravanes) disposant de locaux sanitaires communs <u>ne peuvent pas être exploités</u> actuellement sans contrevenir aux normes OFSP ; ils doivent donc être fermés en l'état.

Pour les campings caravaning résidentiel :

Les camps avec installations fixes (caravanes ou mobiles-homes), disposant de locaux sanitaires individuels par installation, peuvent être occupés uniquement par leur propriétaire sous réserve d'un respect strict des directives de l'OFSP, à savoir la distanciation sociale et l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes.



La prévention auprès des jeunes se poursuit



Les actions de prévention se poursuivent ce week-end de Pâques sur tout le canton de Vaud.

Rappel des consignes de prévention OFSP et sensibilisation auprès des jeunes qui regroupent aux risques de contamination au coronavirus, ainsi que d'évoquer les mesures spécifiques à prendre pour s'en prémunir et éviter d'être vecteur de cette maladie. Ces bénévoles seront vêtus d'un gilet spécifique afin qu'ils soient identifiables. Ils seront coachés par un policier.



Bénévoles

Bénévoles :

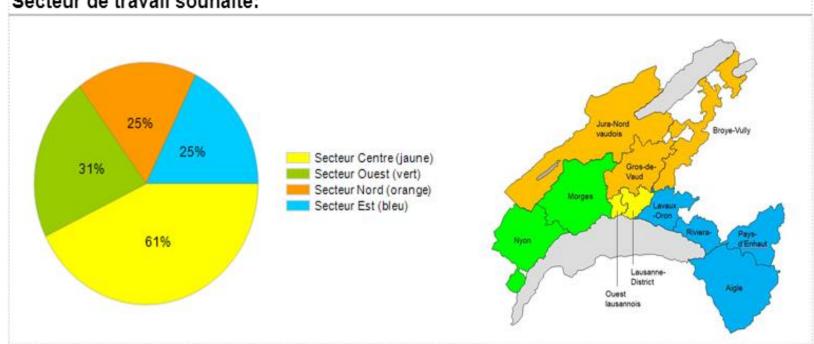
1'133 personnes inscrites

160 bénévoles ont été attribués aux organisations qui nous ont envoyé des demandes d'appui.

843 bénévoles sont encore disponibles pour l'attribution d'une mission.

Bénévoles

Secteur de travail souhaité:





Rappel : bénévoles et dons de matériel

- Appels aux bénévoles et aux dons d'équipement de protection médical et de matériel de soin (solutions hydroalcooliques; lunettes, sur-blouses) :
- Continuez à faire vos demandes et vos dons de matériel :
 <u>https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/benevolat-dons-de-materiel/</u>

Bénévolat > formulaire à compléter et à retourner par e-mail à covi19.benevolat@vd.ch



Rappel: hotlines et informations sur le Covid-19

- Site internet officiel: www.vd.ch/coronavirus
- Appelez la hotline pour obtenir des conseils personnalisés ou un appui psychologique :
- 1) ORIENTATION SANTE: 0800 316 800

Tous les jours de 8h00 à 20h00

2) AUTRES QUESTIONS: 021 338 08 08

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

 Pour les autres problèmes de santé, n'attendez pas qu'ils s'aggravent: contactez comme d'habitude d'abord votre médecin traitant, en son absence, la Centrale des médecins 0848 133 133

N'appelez les numéros d'urgence (112/117/118/144) qu'en cas d'urgence réelle



RESTER À LA MAISON MÊME PAR BEAU TEMPS. MAINTENANT PLUS QUE JAMAIS.



IMPORTANT:
rester à la
maison pour
pâques
également.

Exceptions:

- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible.
 Les employeurs sont tenus de protéger leurs collaborateurs.
 Vous devez acheter des aliments.
- Vous devez vous rendre chez le médecin, à la pharmacie ou à la droguerie.
 Vous devez aider d'autres personnes.

www.ofsp-coronavirus.ch

RESTE EN FORME!

